

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 170

AMENDEMENT

présenté par

Mme Panonacle, M. Pahun, M. Bouyx, M. Mazaury, Mme Liliana Tanguy, M. Fait, M. Brard,
Mme Melchior, M. Castellani, M. Plassard, M. Chenevard, M. Lauzzana, M. Blanchard,
Mme Firmin Le Bodo, M. Buchou, M. Sorre, Mme Le Meur, M. Cosson, M. Colombani,
M. Pauget, Mme Dubré-Chirat, Mme Mette, M. Frébault, Mme Josso, Mme Lingemann,
Mme Fruchon, M. Lhardit, Mme Gervais, Mme Récalde et M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 34, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de
l'Assemblée nationale.